



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JANVIER 2026
 Lieu : 7 bld de la Trouillette – SAINT MAIXENT L'ÉCOLE
 Date de la convocation : 22 janvier 2026
 Date de publication : 30 janvier 2026

Nombre de membres en exercice : 45

Présents : Daniel JOLLIT, Sabrina GENAUZEAU, Didier JOLLET, Jean-François RENOUX, Virginie FAVIER, Bernard COMTE, Marie-Pierre MISSIOUX, Frédéric BOURGET, Jérôme BILLEROT, Marie-Claude PAPET, Joël COSSET, Yannick MAILLOU, Sophie FAVRIOU, Marie-Laure WATIER, Christian HERAUD, Alain BORDAGE, Estelle DRILLAUD GAUVIN, Marie NAUDIN, Régis MARCUSSEAU, Evelyne VEZIER, Stéphane BAUDRY, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Tony CHEYROUSE, Corinne PASCHER, Dominique ANNONIER, Corinne GUYON, Angélique CAMARA, Michel CHANTREAU, Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Didier PROUST, Michel RICORDEL, Johanny HU, Jean-Marie SABOURIN.

Pouvoirs : Laurent BALOGÉ donne pouvoir à Sabrina GENAUZEAU, Sébastien FORTHIN donne pouvoir à Yannick MAILLOU, Daniel PERGET donne pouvoir à Michel RICORDEL.

Président de séance : Daniel JOLLIT

Secrétaire de séance : Angélique CAMARA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

079-200041994-20260128-DE-2026-01-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2026



DE-2026-01-17 DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA CRÉATION DE LA ZONE D'ACTIVITÉS GROIES PERRON 2

Rapporteur : Didier JOLLET

Monsieur le vice-président délégué expose au conseil communautaire que la communauté de communes Haut Val de Sèvre a pour projet l'extension de la zone d'activités de GROIES PERRON 1.

En effet, cet aménagement concerne la création de la zone d'activités GROIES PERRON 2.

Ce projet s'inscrit dans une réflexion visant à valoriser l'entrée de la ville de La Crèche, le long de la départementale reliant Niort à Saint-Maixent-l'École et à valoriser la sortie n°11 du péage de La Crèche.

L'extension de la ZA se doit d'être exemplaire du point de vue environnemental. L'attention est portée sur l'intégration des espaces naturels pour inscrire un paysage en respectant la topographie naturelle du site. Ces espaces s'inscrivent dans une gestion d'infiltration des eaux pluviales par écoulement naturel et d'espace végétal autonome et économique en eau.

Un itinéraire cyclable qui traverse la zone de Groies Perron est également prévu, avec une partie en site propre, d'une largeur de 3 m sur une longueur de 1 300 m et s'inscrit dans un itinéraire plus large reliant les zones d'activités de la Crèche à Chauray.

Le démarrage des travaux est prévu début 2027 pour une durée de 11 mois.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

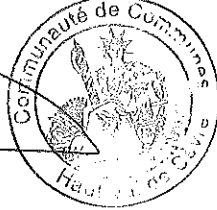
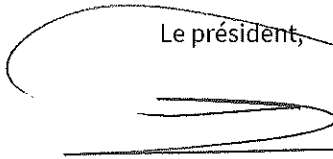
Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
MOE	136 300.00 €	DETR Axe3.1 (eaux pluviales 40% de 519 604,88 €)	207 841.95 €
Travaux	2 200 000.00 €	DETR – Axe 1.2 (mobilités douces 40% de 178 921 €)	71 568.40 €
<i>Dont :</i>		Fonds vert (mesure « aménagement cyclable »)	60 833.00 €
<i>Travaux réseau eaux pluviales</i>	519 604.88 €	Autofinancement	1 996 057.65 €
<i>Travaux pistes cyclables</i>	178 921.00 €		
Total	2 336 300.00 €	Total	2 336 300.00€

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil communautaire, sur présentation du rapport par le vice-président délégué, décide à l'unanimité,

- D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel,
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à solliciter une demande de subvention auprès :
 - o De la Préfecture des Deux-Sèvres (DETR) pour un montant de 207 841.95 € HT au titre de l'amélioration de la qualité de l'environnement, la sécurité et le cadre de vie (aménagement – valoriser l'espace public – protection de la ressource en eau : gestion intégrée des eaux pluviales)
 - o De la Préfecture des Deux-Sèvres (DETR) pour un montant de 71 568.40 € au titre du développement des mobilités douces et durables.
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer et à déposer toutes les pièces administratives afférentes à cette demande.

Le président,



Le/la secrétaire de séance,

